



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Télécopieur de soumission :** 1-866-246-6893.

**Courriel de soumission :**

[soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Commentaires :**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Calgary, AB

<b>Titre :</b> Coordonnateur d'événements spéciaux pour l'inauguration de l'Exposition autochtone de Jasper – Parc national Jasper	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-22-0014/B	<b>Date :</b> 2 décembre 2022
<b>N° de modification :</b> 001	
<b>N° de référence du client :</b> S/o	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-22-01012804	

<b>L'invitation prend fin :</b> <b>À : 14 :00</b> <b>Le : 9 décembre 2022</b>	<b>Fuseau horaire :</b> <b>HAR</b>
---	---------------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Ryan Taylor	
<b>N° de téléphone :</b> (587) 436-5987	<b>N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:ryan.taylor@pc.gc.ca">ryan.taylor@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Parc national Jasper	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 001

La présente modification vise à :

- A) prolonger la date limite de sollicitation jusqu'au 9 décembre 2022; et
- B) répondre aux questions des soumissionnaires.

### A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P420-22-0014/B, intitulée « Coordonnateur d'événements spéciaux pour l'inauguration de l'Exposition autochtone de Jasper – Parc national Jasper », est reportée du 7 décembre 2022 au **9 décembre 2022 à 14 :00 HAR.**

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur à **1-866-246-6893** ou par courriel à [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

### B. Questions et réponses

- Q1. Devons-nous fournir tout le matériel en français, ou Parcs Canada assurera-t-il un soutien pour la traduction?
- R1. [Parcs Canada a du personnel qui se chargera de toute la traduction nécessaire sans frais supplémentaires pour l'entrepreneur.](#)
- Q2. Y aura-t-il des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux à la cérémonie d'inauguration?
- R2. [Oui. Nous nous attendons à ce que des représentants des trois ordres de gouvernement soient présents, ainsi que des fonctionnaires au niveau du PDG/sous-ministre/ministre.](#)
- Q3. Comment sélectionnerez-vous les personnes qui assisteront à l'événement? Le processus de sélection est-il terminé? Si oui, de quels facteurs avez-vous tenu compte pour déterminer qui inclure?
- R3. [Nous avons consulté le groupe de travail sur l'Exposition autochtone, qui représente les huit collectivités, pour déterminer le nombre de participants. Les représentants de chaque collectivité seront choisis par les collectivités partenaires elles-mêmes. Nous prévoyons réserver de 10 à 15 chambres d'hôtel et des emplacements de camping dans l'aire culturelle autochtone/les campings pour chaque collectivité.](#)
- Q4. Les partenaires autochtones auront-ils l'occasion de prononcer une allocution?
- R4. [Oui.](#)
- Q5. Aire réservée aux commerçants – Avez-vous l'intention de fournir aux commerçants autochtones la possibilité de vendre leurs produits sur place?
- R5. [Oui, ce volet sera intégré à l'événement.](#)
- Q6. Y aura-t-il une composante en ligne (p. ex. diffusion continue en direct)?
- R6. [Nous n'en avons pas discuté, mais, si la chose est réalisable et si elle répond à une demande faite dans le cadre du processus de planification, un événement en ligne pourrait devenir une composante des travaux.](#)

- Q7.** La Demande de propositions fait état de la nécessité de tenir des réunions avec les intervenants à l'interne. Faut-il prévoir des rencontres avec les intervenants des collectivités autochtones avant l'événement? Si oui, Parcs Canada a-t-il l'intention de les diriger ou souhaite-t-il que l'entrepreneur s'en charge?
- R7.** À l'heure actuelle, nous prévoyons que la majeure partie des consultations auront lieu auprès du groupe de travail sur l'Exposition autochtone, qui représente les huit collectivités. Nous avons déjà tenu 41 rencontres de consultation au cours des trois dernières années pour discuter du projet et de l'événement. Les rencontres entre l'entrepreneur et le groupe de travail ou tout autre partenaire seraient animées et administrées par Parcs Canada.
- Q8.** Parcs Canada affectera-t-il du personnel à cet événement pour assurer un soutien?
- R8.** Nous prévoyons que le personnel de Parcs Canada aura la possibilité d'exercer divers rôles pendant l'événement, selon les exigences et les disponibilités établies pendant le processus de planification.
- Q9.** Des paiements à titre gracieux ont-ils été prévus dans le budget de l'événement?
- R9.** Le budget prévoit le versement de paiements aux participants autochtones, là où il convient de le faire.
- Q10.** Nous cherchons des précisions sur le budget de l'événement (160 k\$). Ce montant comprend-il le coût des chambres d'hôtel ou le poste « Hôtels » couvre-t-il simplement le local pour le banquet, l'hébergement de l'entrepreneur et des artistes ainsi que les services de traiteur?
- R10.** La somme de 160 k\$ englobe le coût des chambres d'hôtel.
- Q11.** Quel est le rôle du groupe de travail sur l'Exposition autochtone? Est-il chargé de la conception du programme? Qui en fait partie?
- R11.** Le groupe de travail sur l'Exposition autochtone fournit des lignes de conduite et des conseils importants sur toutes les décisions entourant le projet. À cet égard, il joue essentiellement un rôle de « chargé de projet ». En collaboration avec Parcs Canada, il dirigera les travaux entourant la cérémonie d'inauguration. Le groupe de travail sur l'Exposition autochtone est composé de représentants des huit groupes de partenaires autochtones.
- Q12.** La Demande de propositions ne fournit pas de détails sur la conception et l'approche publicitaire. Vous attendez-vous à ce que l'entrepreneur crée de l'information et des produits publicitaires?
- R12.** Les Relations externes de Parcs Canada disposent d'une équipe de professionnels qui pourront aider l'entrepreneur à créer et à diffuser des produits de communications. Les détails précis seront déterminés dans le plan de communications de l'événement.
- Q13.** L'Agence Parcs Canada est-elle ouverte ou s'attend-elle à la création de contenu supplémentaire pouvant servir à des activités de promotion futures (p. ex. interviews pendant l'événement, photos)?
- R13.** Parcs Canada prévoit réaliser plusieurs projets de communications en marge de la cérémonie d'inauguration. Il se peut que l'entrepreneur doive participer à la coordination de certains de ces projets (p. ex. organiser des interviews avec des partenaires, réserver des lieux désignés pour les interviews, coordonner la livraison des pochettes de presse, etc.). Cet aspect du travail sera déterminé dans le plan d'événement spécial (étape 30 %).

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**